



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 3 octobre 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **23** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 1 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **24**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Denis VEJUX ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCÉ ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Représentés (pouvoirs) :

Pouvoir de M. Julien RELAUX à Mme Martine ERIDIA

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_072

Convention de Servitude avec la société ENEDIS, pour le raccordement électrique des futures ombrières en toiture du parking poids-lourds du SITCOM



Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose que, pour des raisons environnementales et de préservation des véhicules, le SITCOM envisage d'installer des ombrières en toiture du parking poids-lourds du Sitcom.

La société ENEDIS a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement de cette future installation au réseau de distribution d'électricité, via les parcelles référencées AR 0070, AR 0266, AR 0117 et AR 0172, situées sur la commune de Bénesse-Maremne.

Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 90 mètres ainsi que ses accessoires.
Cette servitude consentie à titre gratuit est prévue pour la durée des ouvrages.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles le Sitcom consent à cette servitude est joint à la présente délibération.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention de servitude avec la Société ENEDIS pour le raccordement électrique des futures ombrières en toiture du parking poids-lourds du SITCOM, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 7 octobre 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

